



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Orléans, le - 5 AVR. 2022

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Alexis CLERMONTÉL
Tél : 02.38.52.47.44
Mél : alexis.clermontel@loiret.gouv.fr
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
des QUATRE VALLEES
4 place Saint Macé
BP 22
45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1
à L. 214-6 du code de l'environnement
Travaux d'extension de la ZA Marchais-Sillon sur la commune de Ferrières
Accord sur dossier de déclaration

Réf : AC/DR/AG (04-04-22) N°319

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

travaux d'extension de la ZA Marchais-Sillon sur la commune de FERRIERES

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 Janvier 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de FERRIERES-EN-GATINAIS, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Loiret durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le chef du pôle Gestion et Protection des Milieux aquatiques

Thomas CARRIÈRE

Copie transmise pour information à
M. le Maire de Ferrières-en-Gâtinais